



Réservé à l'Administration

- A
- B
- CM
- P

Place de l'Hôtel de Ville
 B.P. 108
 07131 Saint-Péray
 servicesadministratifs@st-peray.com
 www.st-peray.com
 ☎ : 04 75 81 77 77
 Fax : 04 75 81 77 78

Eté 2010 pour les enfants de 9 à 18 ans

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

Taille : Poids : Pointure :

SEMAINE(S) RETENUE(S) * :

- Semaine 1 : du lundi 5 juillet au vendredi 9 juillet**
- Semaine 2 : du lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet (attention semaine de 4 jours)**
- Semaine 3 : du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet**
- Semaine 4 : du lundi 26 juillet au vendredi 30 juillet**

* Cochez la ou les semaines retenues

Je soussigné (e),

autorise mon fils , ma fille à participer aux activités pendant les vacances d'été 2010.

A, le2010.

Signature des parent(s),



Joindre :

- La fiche d'inscription,
- Une enveloppe timbrée, au tarif de **0,56 €** par enfant et libellée à l'adresse des parents,

Les documents suivants sont valables pour toute l'année scolaire (septembre à août) à condition qu'il n'y ait aucune modification pendant la période en cours :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive,
- La fiche sanitaire de liaison obligatoire, la photocopie du carnet de vaccination à jour,
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF,
- Une attestation d'aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger,
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

**A retourner obligatoirement avant le 01/07/2010 au Service Sport Animation
 TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET EN MAIRIE SERA REFUSE
 Pour les extérieurs, inscriptions à partir du 14 juin 2010**

Numéro allocataire et CAF d'origine :

OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n°INSEE de l'assuré MSA :

NOM du père :
Prénom(s) :
Téléphone(s) :
Adresse :
Adresse mail :
Profession :
Employeur :

NOM de la mère :
Prénom(s) :
Adresse (si différente) :
Adresse mail :
Téléphone(s) :
Profession :
Employeur :

Personne à contacter en cas d'urgence autre que les parents :

Nom : Adresse :
Prénom : Téléphone :

TARIFS :

Repas Sans porc

Ils sont déterminés en fonction du quotient familial

- de 83,60€ à 94,75€ pour les semaines 1, 3 et 4 pour les Saint-Pérollais. (semaines de 5 jours)
- de 66,88€ à 75,80€ pour la semaine 2 pour les Saint-Pérollais. (semaine de 4 jours)

Modalités de réduction pour inscription simultanée d'enfants d'une même famille Saint-Pérollaise

- de 114,20€ à 129,45€ pour les semaines 1, 3 et 4 pour les Extérieurs. (semaines de 5 jours)
- de 91,36€ à 103,56€ pour la semaine 2 pour les Extérieurs. (semaine de 4 jours)

La caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission.

Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée.

Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, le tarif maximum sera appliqué.

A, le2010.

Signature des parent(s),

Partie réservée à l'administration

QUOTIENT FAMILIAL

TARIF(S) APPLIQUE(S)

LES DIFFERENTES AIDES POSSIBLES

CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-VIVARAIS

1) Tous les enfants, quels que soient les revenus des parents, bénéficieront d'une participation journalière de 3,47 €, déjà déduite du tarif d'inscription au centre de loisirs. Vous devez toutefois fournir la copie de votre dernière notification du numéro d'allocataire.

2) Bénéficieront des «Aides aux Temps Libres », les enfants dont le Quotient Familial des parents pour le mois d'octobre 2009 est inférieur ou égal à 720 €. Si vous êtes dans ce cas-là, vous avez déjà reçu des bons de vacances. Le montant de ces bons varie selon le Quotient Familial. Bénéficieront de cette aide aux vacances, les enfants ayant droit aux prestations familiales en octobre 2009 ou ayant perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) lors de la rentrée scolaire 2009.

Les bons de vacances dûment complétés devront être adressés en Mairie à l'inscription.

CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE

1) L'attribution d'une aide par le Conseil Général de l'Ardèche est faite dans la limite de deux aides par enfant et par an pour des périodes différentes (sauf dérogation).

Le montant maximum de chaque aide est fixé à :

- 230 € pour un Quotient Familial inférieur ou égal à 300 € et aux bénéficiaires du RSA
- 150 € pour un Quotient Familial s'élevant de 301 € à 339 €,
- 100 € pour un Quotient Familial s'élevant de 340 € à 460 €.

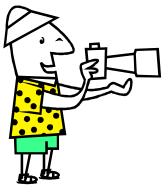
Cependant une participation forfaitaire minimum de 24 € est laissée à la charge des familles dans chaque cas, sauf pour un séjour en centre de loisirs de 5 à 11 jours, la participation est fixée à 2€/jour.

Pour toute demande d'aide, un imprimé est à retirer et à retourner en Mairie.

SERVICE D'AIDE SOCIALE MUNICIPAL

Pour les familles saint-périllaises qui, malgré ces possibilités d'aides, éprouveraient des difficultés, un dossier d'aide sociale pourrait être constitué et étudié en Mairie (s'adresser à l'accueil).

Par ailleurs, une participation de la mairie peut-être accordée à certaines conditions aux familles saint-périllaises non imposables au titre de l'impôt sur le revenu, pour séjour de vacances d'un enfant de moins de 16 ans (renseignements au service Sport Animation)



DROIT à L'IMAGE



Madame, Monsieur,

Afin de garder des souvenirs du centre de loisirs ou dans le cadre d'une activité, nous souhaitons réaliser des photos, des vidéos des enfants. Ces photos seront utilisées pour la communication municipale ou journaux couvrant le secteur de Saint-Péray, pour le site internet de la mairie, pour une diffusion par vidéo projecteur dans le cadre d'un bilan de la semaine. Afin de garantir le respect du droit à l'image, nous vous sollicitons ainsi que la loi nous en fait obligation. Aussi nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et nous l'apporter dès l'inscription.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame.....

Responsable légal de(s) l'enfant

Autorise

N'autorise pas

le centre de loisirs, les services municipaux ou autres services de presse, à réaliser des photos, des vidéos de mon enfant, pour des articles de presse, le site internet et une diffusion par vidéo projecteur dans le cadre d'un bilan de la semaine.

Document valable pour l'année scolaire 2009-2010

Le.....

Signature

ATTESTATION DE SORTIE

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur*) autorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances d'été 2010.

..... à venir chercher l'enfant au centre de loisirs pendant les vacances d'été 2010.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles